

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI

**Membres excusés** : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)

**Membres absents** : Mme ROY - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**OBJET****DE LA DELIBERATION****Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Composition - Communication**

Monsieur Millot, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité, autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés, notamment en matière de mise en œuvre opérationnelle du Contrat Local de Sécurité.

L'objet de la présente communication est de vous informer de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Dijon.

Ce dernier, que je préside, comprend, conformément aux dispositions de l'article D. 2211-2 du code général des collectivités territoriales :

- le Préfet de la Région Bourgogne et de la Côte d'Or ou son représentant,
- le Procureur de la République du département de la Côte d'Or, ou son représentant,
- le Président du Conseil Général de la Côte d'Or, ou son représentant,
- des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet :
  - . le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or,
  - . le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de la Côte d'Or,
  - . la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
  - . le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
  - . le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
  - . le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports,
  - . l'Inspecteur d'Académie,

ou leurs représentants

- des représentants de la Ville désignés par mes soins :

- . M. Alain Millot, Premier Adjoint,
- . Mme Anne Dillenseger, Adjointe déléguée à la réussite éducative,
- . M. André Gervais, Adjoint délégué à l'équipement urbain, à la circulation et aux déplacements,
- . Mme Elisabeth Biot, Adjointe déléguée aux relations internationales,
- . Mme Nathalie Koenders, Adjointe déléguée au commerce et à l'artisanat, chargée du projet « Coeur de ville », déléguée du quartier centre-ville,
  
- . Mme Madeleine Blettery, conseillère municipale déléguée du quartier Darcy-Condorcet-Mariotte-gare,
- . M. Jean-Yves Pian, conseiller municipal,
- . M. Philippe Delvalée, conseiller municipal délégué à la démocratie participative,
- . M. Christophe Berthier, conseiller municipal délégué à la santé et aux handicaps,
- . Mme Danielle Juban, conseillère municipale,
- . Mme Marie-Claude Mille, conseillère municipale,
- . M. Jean-Michel Brocherieux, conseiller municipal,

- des représentants des secteurs socio-professionnels confrontés aux manifestations de la délinquance :

- . la Directrice de l'Association Dijonnaise d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales,
- . la Directrice Générale de l'ACODEGE,
- . la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or,
- . le Directeur Général de la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail,
- . le Directeur de la Société Kéolis,
- . le Directeur de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon,
- . le Directeur Général du Foyer Dijonnais,
- . la Directrice de la Scic Habitat Bourgogne-Champagne,
- . le Directeur Général de l'Office Public Départemental d'HLM de la Côte d'Or,
- . le Directeur de la Société d'Entraide et d'Action Psychologique,
- . le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon,
- . le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
- . le Directeur Régional Bourgogne -Franche-Comté de la SNCF,
- . le Président de l' Office Municipal du Sport de Dijon,

ou leurs représentants.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de déplacements et de la tranquillité publique, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication présentée.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

23 DEC. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 23/12/08